

## "La relance européenne" dans L'écho de l'industrie (17 septembre 1955)

**Légende:** Le 17 septembre 1955, commentant la conférence de Noordwijk, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), décrit l'état d'avancement des travaux des Six sur la relance de l'intégration européenne.

**Source:** L'écho de l'industrie. 17.09.1955, n° 37; 33e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "La relance européenne", p. 1-2.

**Copyright:** (c) FEDIL

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_relance\\_europeenne\\_dans\\_l\\_echo\\_de\\_l\\_industrie\\_17\\_septembre\\_1955-fr-398277cc-9bb5-4c10-89c4-of95868a176d.html](http://www.cvce.eu/obj/la_relance_europeenne_dans_l_echo_de_l_industrie_17_septembre_1955-fr-398277cc-9bb5-4c10-89c4-of95868a176d.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## La relance européenne

L'échange de vues que les ministres des Affaires étrangères de la «petite Europe» ont eu le six septembre dernier, dans la petite ville balnéaire hollandaise de Noordwijk, sur la voie à suivre pour relancer l'intégration européenne n'aura pas été vain. On remarque avec satisfaction l'amélioration du climat psychologique qui s'est amorcée, lors de cette réunion, autour des perspectives de la coopération.

A Noordwijk M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, a informé ses collègues de l'état d'avancement des travaux du Comité intergouvernemental qui avait été institué par la conférence de Messine. Ce Comité avait poursuivi ses travaux au cours des deux derniers mois, en quatre commissions, à Bruxelles. Le Luxembourg y était représenté par M. Lambert Schaus, ministre plénipotentiaire, ainsi que par un certain nombre d'experts.

Même si Noordwijk n'a servi qu'à mettre au point un calendrier des prochaines réunions européennes, il ne faudrait pas en sous-estimer l'action stimulatrice. L'ambiance était redevenue celle des grandes rencontres qui avaient précédé la signature du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à cette différence près que les partisans d'une Europe économiquement intégrée sont devenus plus réalistes depuis. Ainsi, le problème du supranational, qui empoisonnait bon nombre de discussions au cours des deux dernières années, n'a même plus été évoqué. Néanmoins, les six gouvernements sont décidés d'agir vite et en profondeur.

En ce qui concerne l'établissement d'un marché commun généralisé les experts qui, depuis le 13 septembre, siègent de nouveau à Bruxelles devront élaborer un rapport dans lequel ils s'efforceront de répondre à un certain nombre de questions techniques que pose l'intégration. A cet effet un questionnaire a été soumis à chaque délégation. L'ensemble des réponses à ce questionnaire sera présenté, le 30 octobre, aux ministres, sous forme d'un rapport et pourra être complété jusqu'au 1er décembre, date à laquelle on prévoit que le Conseil des ministres de la «petite Europe» prendra ses décisions en vue d'une intégration rapide.

Il apparaît aujourd'hui que la création d'une union douanière de l'Europe des Six est réalisable, en plusieurs stades, dans un délai de dix à quinze ans. Quant à la structure économique de cette union, plusieurs alternatives se présentent au sujet desquelles les ministres auront à prendre une décision, en se basant sur les propositions des experts.

En premier lieu, il faudra choisir entre une intégration se bornant à éliminer toutes restrictions quantitatives, ou une union qui abolirait également les droits de douane et les entraves à la libre circulation des devises.

Ensuite se posera le problème tarifaire. Pourra-t-on supprimer purement et simplement les droits de douane entre les différents pays, ou devra-t-on se résigner à les faire baisser progressivement ?

Il s'agira, en outre, de mettre au point une politique tarifaire commune à l'égard des pays tiers. Les droits de douane à l'entrée dans la nouvelle Communauté seront-ils élevés ou modiques ? La nouvelle Europe adoptera-t-elle une politique protectionniste ou libérale envers le reste du monde ? Ce problème est loin d'être résolu, et on prévoit des discussions assez serrées entre les représentants de la France, qui ne croient pas pouvoir renoncer à une protection rigoureuse, et les experts de Benelux, dont les convictions libre-échangistes sont connues.

Un troisième problème que les délégués gouvernementaux affrontent ces jours-ci à Bruxelles est celui de l'harmonisation. Cette notion, chère à M. Rasquin, ministre luxembourgeois des Affaires économiques, est sans aucun doute appelée à marquer profondément la mise en commun des marchés européens. On peut même dire qu'elle constituera le critère essentiel de la réussite ou de l'échec de l'intégration.

Harmonisation des politiques tarifaires, des charges sociales, salariales et fiscales, harmonisation des investissements et des modalités de leur financement : il s'agit là d'une tâche particulièrement ardue qui ne saurait guère être menée à bien en dix ou en quinze ans et qui demandera de plus en plus d'efforts au fur et à mesure que l'union douanière entraînera des transformations profondes de la structure économique de

l'Europe.

Un quatrième problème qui doit être résolu par les experts est celui des clauses de sauvegarde et de leur disparition progressive. Pour notre pays cette question se posera notamment dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture. Il semble assez facile à résoudre en ce qui concerne l'agriculture, du fait que celle-ci n'est pas excédentaire dans une mesure importante. Mais la mise au point d'un système susceptible de conserver à notre viticulture ses marchés d'exportation sera probablement assez pénible. N'importe comment, la minute de la vérité viendra à plus ou moins longue échéance.

Les membres du Comité intergouvernemental sont parfaitement conscients de ce que l'élaboration des solutions techniques aux nombreux problèmes de l'intégration a de délicat. Les intérêts des pays étant souvent contradictoires, il faudra aboutir, sur la majorité des points, à des compromis qui, dans la mesure où l'intégration se concrétisera, pourront se transformer en avantages durables pour toutes les parties.

L'essentiel est que, depuis la rencontre de Noordwijk, l'idée européenne a enregistré un regain considérable d'actualité politique. Dans tous les camps l'optimisme paraît être revenu. On sait qu'il faut faire vite et bien les choses, qu'il faut marcher vers l'union sans perdre du temps, pour aboutir avant que des transformations fondamentales de la structure économique des grands blocs n'aboutissent à la stagnation et à l'agonie de l'économie européenne.

La Ligue européenne de coopération économique, dont la section luxembourgeoise s'est constituée tout récemment en association sans but lucratif, vient de publier, au moment opportun, une déclaration sur la formation du Marché commun.

*«L'Europe occidentale ne pourra reprendre son rang qu'en s'unissant pour constituer, elle aussi, une économie de grand espace», déclare la Ligue. «Un marché commun représente sensiblement plus que la somme des marchés nationaux dont il se compose. Placées dans celui que l'Europe envisage de créer, les entreprises trouveraient pour se développer, se rationaliser et se spécialiser des débouchés à la taille russe et américaine; le regain de la concurrence entre elles aiguiserait l'ingéniosité et l'assiduité des entrepreneurs; l'utilisation maximum des capacités caractéristiques des ingénieurs, techniciens et travailleurs de chaque pays et de chaque région serait améliorée par la division internationale du travail; la reconversion des facteurs de production mal employés ferait hausser le niveau moyen de la productivité; les prix s'en trouveraient abaissés, la qualité et la variété des produits améliorées, c'est-à-dire que les besoins du consommateur seraient mieux couverts, le volume global de la production et celui de l'emploi probablement augmentés et, en définitive, le niveau de vie et la puissance de l'Europe relevés dans des proportions qui la rassureraient sur son avenir».*

La LECE ajoute que tous ces avantages seraient obtenus dans une mesure d'autant plus ample que le marché commun serait plus étendu et que son régime économique ferait une place plus large à la concurrence et à la libre initiative des entreprises.

Hélas! un certain nombre des pays affiliés à l'OECE se sentent mal préparés à accepter tous les risques d'une union douanière. Seuls les pays de la CECA, et peut-être la Grande-Bretagne, semblent capables de tenter dès maintenant l'expérience commune. Quoi qu'il en soit, la convention européenne à élaborer devra être ouverte à tous les pays d'Europe et offrir à chacun d'eux un choix de formules d'association suffisamment souples pour rencontrer les nécessités particulières.

En ce qui concerne l'étendue économique du nouveau marché la Ligue Européenne de coopération économique exprime une préférence très nette pour les méthodes dites d'intégration globale, bien qu'elle admette l'opportunité de progresser plus ou moins rapidement dans certains secteurs, en fonction de leurs caractéristiques particulières ou en raison des circonstances du moment. Le marché commun devrait donc s'ouvrir à tous les produits de l'activité économique simultanément plutôt que successivement. Mais cette formule ne devrait exclure ni la nécessité d'une gradation chronologique dans la suppression générale des obstacles douaniers, ni la possibilité de faire progresser la libération plus vite pour certaines marchandises que pour d'autres.

Deux méthodes sont susceptibles de mener au marché commun.

L'une consiste à créer une zone de libre-échange, en abolissant entre les pays membres les droits de douane et contingentements sur toute marchandise originaire du territoire de l'un d'eux passant dans le territoire d'un autre. Cette méthode laisse à chaque partenaire sa liberté tarifaire vis-à-vis des pays tiers.

L'autre méthode est celle de l'union douanière, qui complète la libre circulation des biens entre les pays signataires par l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers.

Mais quel que soit le choix fait — entre la zone de libre-échange et l'union douanière — ou le degré de coexistence des deux formules, il importe de définir dans la convention une méthode de désarmement douanier. La LECE en suggère une qui offrirait aux gouvernements le maximum de liberté compatible avec la rigueur de l'obligation finale: supprimer les barrières douanières.

*«Les États s'engageraient à supprimer entre eux, dans un délai de x années (par exemple dix ans), tous droits d'entrée et des années (par exemple cinq ans) toutes restrictions quantitatives; ils auraient l'obligation de diminuer chaque année l'ensemble de ces protections d'un pourcentage moyen fixe (par exemple un dixième pour les droits et un cinquième pour les restrictions quantitatives), mais chacun aurait, entre certaines limites, le choix des marchandises sur lesquelles porteraient les libérations qu'il consentirait chaque année ».*

Cette suggestion de la Ligue européenne de coopération économique nous semble contenir, en comparaison avec des formules d'intégration précédemment envisagées, un grand progrès de nature psychologique, étant donné qu'au début, les concessions se feraient sur les points de moindre résistance, pour s'achever plus tard dans les secteurs où chaque gouvernement prévoit que la réadaptation des entreprises aux nouvelles conditions de concurrence sera la plus longue.